

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 juillet 2008

Président : Gilles PILLON

Nombre de Conseillers en exercice le jour de la séance : 23

Membres présents à la séance :

Gilles PILLON, Sylvaine D'HOIR, Jacques DEBORD, Sylvère HOUDEAU, Bernard PONCET, Dominique DUPASQUIER, Françoise HILBRUNNER, Elisabeth PAPIN, Pierre PERRUCHOT DE LA BUSSIÈRE, Malika VERLIÈRE, Jean-Paul BOURGES, Jocelyne BENOZILLO, Claire AUTREAU, Christian CHEVALIER, Alain MOREL.

Membres absents représentés :

Gilles RUME donne pouvoir à Gilles PILLON

Danièle MOREAU donne pouvoir à Sylvaine D'HOIR

Robert CASSARD donne pouvoir à Françoise HILBRUNNER

Annick MIDY donne pouvoir à Dominique DUPASQUIER

Sylviane MALEYSSON donne pouvoir à Jean-Paul BOURGES

Jacqueline BOUMENDIL donne pouvoir à Sylvère HOUDEAU

Jean-Paul LACHAUD donne pouvoir à Jacques DEBORD

Françoise GISCLON donne pouvoir à Claire AUTREAU

Compte-rendu affiché le : 30 juillet 2008

Secrétaire de séance : Jocelyne BENOZILLO

Le Maire ouvre la séance à 20 h 00.

Madame Jocelyne BENOZILLO est désignée comme secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance publique du 25 juin 2008

Pierre PERRUCHOT DE LA BUSSIÈRE indique que selon lui, l'information que Gilles PILLON a effectuée lors de la séance précédente concernant le rejet par le Tribunal du recours contre le second tour des élections municipales ne doit pas figurer au compte rendu. En effet, ce point n'était pas inscrit à l'ordre du jour et ne peut être qualifié comme étant une question diverse.

Gilles PILLON précise que cette communication par le Maire peut tout à fait être effectuée en séance publique du Conseil municipal et qu'il s'agit simplement d'une information n'entraînant aucun débat. Le service juridique du Centre de Gestion a par ailleurs validé ce point.

Jacques DEBORD souhaite apporter une précision concernant les terres relatives au chantier de l'OPAC DU RHONE Place du Marché : les 300 tonnes de terres polluées ont été transférées sur Dijon et les terres saines ont été acheminées sur Sainte Foy l'Argentière. Gilles PILLON précise que les travaux de dépollution étant terminés, le chantier pourra reprendre dès le mois de septembre.

Le compte-rendu de la séance publique du Conseil municipal du 25 juin 2008 est adopté à l'unanimité.

**Autorisation de signer l'avenant n° 1 à la convention d'occupation
privative du domaine public au profit de la société Bouygues Télécom**

Gilles PILLON, rapporteur, indique que le 4 octobre 2000, la Commune a signé une convention avec la société Bouygues Télécom dans le but d'implanter un relais de radiotéléphone mobile dans le clocher de l'église. Cette convention permettait ainsi à la société Bouygues Télécom d'occuper le domaine public, à titre gratuit, pour une durée de 15 années, afin de procéder à l'installation d'antennes et de faisceaux hertziens reliés à des armoires et équipements techniques.

Or, des modifications techniques sont aujourd'hui demandées par la société Bouygues Télécom, nécessitant la signature d'un avenant à la convention initiale.

Il est précisé que cet avenant ne concerne que des modifications d'ordre technique et n'entraîne aucun coût pour la Commune.

Gilles PILLON précise qu'il s'agit d'un déplacement de matériel, ne modifiant aucunement les puissances ni la typologie de l'antenne installée. Il convient néanmoins de rester attentif à ce type d'aménagement par rapport aux éventuelles réparations ultérieures qui pourraient intervenir.

Françoise HILBRUNNER précise qu'il s'agit d'une extension liée à de nouveaux services de communication. Toute l'installation hors antenne appartient à l'association immobilière Saint Ennemond et l'antenne elle-même est installée dans le clocher.

La société Bouygues Telecom ayant besoin d'une nouvelle liaison hertzienne entre le clocher et le local technique, l'association immobilière Saint Ennemond a également dû signer une convention.

Gilles PILLON confirme que l'église est propriété de la Commune mais que cette dernière ne loue pas l'emplacement réservé aux antennes. Suite à un accord, c'est l'association immobilière Saint Ennemond qui perçoit les loyers induits par les diverses installations techniques mises en place par la société Bouygues Telecom.

La convention signée en 2000 a permis d'éviter la création d'un local technique à l'intérieur ou à côté de l'Eglise, permettant ainsi une meilleure intégration esthétique.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention d'occupation privative du domaine public au profit de Bouygues Télécom.

Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Ecole de Musique de La Tour de Salvagny

Sylvaine D'HOIR, rapporteur, rappelle que la Commune participe activement au fonctionnement et au développement de l'Ecole de Musique, tant par la mise à disposition et l'entretien de locaux spécialisés, que par des aides financières importantes. Les subventions votées ont notamment porté sur l'appui aux ensembles (orchestres, chorales), les investissements (instruments et partitions) mais aussi sur la prise en charge totale de l'Eveil Musical des enfants Tourellois de 4 à 8 ans.

Gilles PILLON précise que cet accompagnement à l'éveil musical des enfants est ancien puisque la Commune met à disposition de l'école publique, depuis plus de 15 années, une intervenante en musique à hauteur d'un mi-temps. Cette disposition permet aux enfants de bénéficier d'une culture musicale et donne envie à certains de poursuivre cette formation par le biais de l'Ecole de Musique de La Tour de Salvagny.

Françoise HILBRUNNER précise que maintenant les professeurs des écoles enseignent également l'éveil musical dans leur classe.

Sylvaine D'HOIR indique que malgré les efforts consentis par la Commune, le développement de l'Ecole de Musique a tendance à se réaliser par un accroissement des effectifs extérieurs qui représentent plus de 56 %. Cette évolution trouve pour partie son explication dans la qualité des intervenants et des équipements, mais aussi par un faible écart de tarif entre les Tourellois et les extérieurs (10 %) sur la base d'un tarif élevé pour les Tourellois.

Aussi, afin de traduire les efforts de la Commune dans les tarifs aux Tourellois, il est proposé, au travers d'une convention financière avec l'Ecole de Musique, de prendre en charge une baisse de 10 % des tarifs aux Tourellois (sur la base des tarifs de l'année 2007/2008). Cette prise en charge représente une somme de 4.700 € (référence cotisations actualisées Tourellois 2007/2008) qui fera l'objet d'un versement différé conditionné par la signature de la convention et de la baisse effective des tarifs.

La participation à l'Eveil Musical des enfants tourellois de 4 à 8 ans ferait, quant à elle, l'objet d'une prise en charge réajustée à 95 € (contre 132 € en 2007), laissant à charge des parents une participation de 37 € environ. Cela se traduirait, dans les faits, par une stabilité de la cotisation annuelle du couple « Eveil musical + formation aux instruments ».

La Commune continuerait par ailleurs à soutenir les ensembles sur les bases suivantes :

- Orchestre junior :	1 969 €
- Chorale des enfants	1 580 €
- Formation collective aux instruments à vent	1 591 €
- Musique de chambre	1 306 €
- Orchestre Senior	4 072 €
- Jazz Band	1 730 €
- Marching Band	865 €
- Petits ensembles	1 591 €
- Orchestre à cordes	1 020 €
- Ensemble Ecoly	1 000 €

soit une augmentation de 2 % pour chaque ensemble, sauf pour la Chorale des Enfants (+ 31 %) et le soutien nouveau à l'ensemble Ecoly, soit un total de 16 724 €.

Françoise HILBRUNNER souhaite que soit précisée l'activité proposée par l'ensemble Ecoly.

Sylvaine D'HOIR indique qu'il s'agit d'un ensemble à cordes regroupant plusieurs écoles de l'Ouest Lyonnais.

Une aide serait encore apportée, pour la fin du programme d'investissement, à hauteur de 3 600 € (achat d'instruments) et l'achat des partitions pour 1 020 €, soit un total de 4 620 €.

Sur une question de Françoise HILBRUNNER, Gilles PILLON précise que la TVA n'est pas récupérée sur l'achat des instruments car la somme est versée à l'association sous forme de subvention.

Gilles PILLON rappelle que le Fonds de Compensation de la TVA, qui est par ailleurs actuellement controversé, prend en compte les investissements effectués par la Commune deux ans après leur règlement et à hauteur d'un peu plus de 15 %.

Sylvaine D'HOIR indique que la participation de la Commune, au titre de l'année 2008, serait au total d'environ 32.195 €, en augmentation de près de 20 %, marquant très clairement l'attachement de la Commune à l'activité musicale mais dans un souci de saine gestion pour le meilleur intérêt des Tourellois.

Dominique DUPASQUIER souhaite savoir combien d'enfants sont concernés par l'Eveil Musical. Sylvaine D'HOIR donne le nombre de 28. Gilles PILLON note que ce nombre est assez stable chaque année.

Françoise HILBRUNNER marque sa satisfaction sur le fait que les enfants tourellois bénéficient d'un tarif préférentiel par rapport aux extérieurs mais souhaiterait également qu'une intercommunalité puisse être envisagée.

Gilles PILLON indique que l'intercommunalité est indispensable à la vie associative. Il note cependant qu'il est nécessaire d'instaurer un équilibre et de prendre notamment en considération les charges induites par l'utilisation des équipements. Le tarif préférentiel ainsi mis en place permet un réajustement et une meilleure équité.

Gilles PILLON souhaite que soit reprécisée la notion d'enfants de 4 à 8 ans, référence au 1^{er} septembre. Ainsi, sont concernés les enfants ayant 4 ans révolus ou 8 ans révolus au 1^{er} septembre de chaque année.

Gilles PILLON rappelle que seuls sont concernés les enfants dont les parents sont domiciliés à La Tour de Salvagny et non les Grands-Parents.

Françoise HILBRUNNER souhaite savoir si les enfants des parents travaillant sur la commune peuvent être pris en compte. Gilles PILLON indique qu'une telle disposition n'est actuellement pas envisagée. Malika VERLIERE pense que peu de personnes seront intéressées.

Gilles PILLON remarque le coût élevé des activités parascolaires et insiste sur l'importance de l'application de tarifs privilégiant les Tourellois. Cette mesure pourrait aussi inciter les bons éléments à rester et évoluer au sein de l'association.

Françoise HILBRUNNER souhaiterait que soit communiquée la liste des équipements communaux, ainsi que le coût correspondant à leur entretien et leurs mises à disposition.

Gilles PILLON indique qu'un chiffrage sera établi dans le cadre de la comptabilité analytique pour l'exercice 2008 et les suivants.

Pierre PERRUCHOT DE LA BUSSIERE souhaiterait que les communes voisines puissent avoir connaissance des coûts de fonctionnement très élevés engendrés par l'utilisation de ces équipements.

Gilles PILLON précise que le chiffrage donnera des éléments d'approche mais ne pourra en aucun cas être d'une parfaite précision.

Sur une question de Dominique DUPASQUIER, Sylvaine D'HOIR précise que la subvention soumise à la présente délibération n'est pas figée car le nombre d'enfants tourellois participant à l'Eveil Musical pour l'année scolaire 2008/2009 n'est pas encore connu. Il est donc nécessaire d'attendre le mois de septembre pour effectuer un réajustement, sachant que le nombre d'inscrits est assez stable chaque année. Il est également rappelé que l'Ecole de Musique de La Tour de Salvagny a bénéficié d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 491 € votée lors de la séance du Conseil municipal du 25 juin dernier.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer à l'Ecole de Musique de La Tour de Salvagny :

- une subvention de fonctionnement de 21.344 €,
- une subvention de fonctionnement de 4.700 €, à versement différé, avec signature d'une convention portant sur la baisse des tarifs de 10 % (base tarifs 2007/2008) pour les Tourellois, pour laquelle vous autorisez sa signature par le Maire ;
- une subvention assise sur le nombre d'enfants tourellois de 4 à 8 ans (référence de l'âge au 1^{er} septembre et parents domiciliés sur la commune) inscrits à l'Eveil Musical à la rentrée 2008/2009 sur la base d'une participation de 95 € par enfant.

Gilles PILLON indique qu'un courrier sera adressé au Président de l'Ecole de Musique de La Tour de Salvagny afin de lui exposer l'approche du Conseil municipal.

Subventions exceptionnelles à l'Ecole de Musique de La Tour de Salvagny

Sylvaine D'HOIR, rapporteur, indique d'une part que dans le cadre d'activités proposées aux jeunes pendant les vacances scolaires, l'Ecole de Musique a organisé, du 7 au 11 juillet dernier, un stage de chant lyrique. Il est proposé au Conseil municipal sa prise en charge à hauteur de 500 €.

D'autre part, à l'occasion de la Fête de Musique du 21 juin dernier, à laquelle l'Ecole de Musique a largement participé, des tickets boissons ont été distribués par la Commune aux participants à cette soirée (enfants des écoles, danseuses et danseurs de l'AAEP, du Country et bien sûr les nombreux musiciens qui se sont succédés). La buvette a été tenue par les bénévoles de l'Ecole de Musique. Sur la base de 300 tickets distribués à 2 €, c'est la somme de 600 € qu'il est proposé de verser à l'Ecole de Musique.

Gilles PILLON indique que l'ensemble des éléments doit faire l'objet d'une approche globale afin que le Conseil municipal puisse procéder à un vote global des subventions.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention exceptionnelle globale de 1 100 € à l'Ecole de musique de La Tour de Salvagny.

Attribution d'une subvention à l'Association Fanfare Piston

Sylvaine D'HOIR, rapporteur, indique que la Fanfare Piston assurera, comme les années précédentes, l'animation du Marché de Noël des 6 et 7 décembre 2008. Cette fanfare, constituée d'une vingtaine d'élèves de l'Ecole Centrale, est très appréciée par son dynamisme et l'étendue de son répertoire.

Gilles PILLON précise que l'attribution d'une subvention à cette association n'a pas été soumise à délibération lors de la séance précédente du Conseil municipal car la Municipalité était dans l'attente du tarif définitif de son intervention sur les deux jours.

Françoise HILBRUNNER note que le Marching Band pourrait effectuer l'animation du Marché de Noël.

Gilles PILLON pense qu'il est en effet important de faire participer l'Ecole de Musique et notamment le Marching Band à cette manifestation. Les possibilités d'animation de cette section pour le Marché de Noël 2009 seront à étudier. Le Maire marque sa volonté de privilégier une association tourelloise pour animer la vie locale et pour l'attribution de la subvention qui en découle.

Françoise HILBRUNNER remarque que la participation du Marching Band pourrait être bénévole.

Pour l'animation des deux journées du Marché de Noël 2008, de 14H à 19H, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 1 000 € à la FanfarePiston.

Désignation d'un délégué à la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier dans le cadre de la réalisation de l'autoroute A89

Sylvaine D'HOIR, rapporteur, indique que dans le cadre de la réalisation de l'autoroute A89 (celle déclarée d'utilité publique : La Tour de Salvagny / Balbigny), le Département du Rhône est en charge de la conduite technique et juridique de la procédure d'aménagement foncier et forestier (remembrement) mais la responsabilité décisionnelle est assurée par la commission d'aménagement foncier. Suite à une délibération du 6 novembre 2007, le Département du Rhône a constitué par arrêté une commission intercommunale d'aménagement foncier sur les communes de Fleurieux-sur-l'Arbresle, Lozanne, Lentilly, Dommartin et La Tour de Salvagny.

Suite aux élections municipales, le Conseil Municipal a procédé au renouvellement de la désignation des deux propriétaires titulaires de biens fonciers non bâtis et du propriétaire suppléant siégeant au sein de cette commission. Cependant, Monsieur Claude DARCAÏ qui a été élu lors de la précédente séance du Conseil Municipal en date du 25 juin 2008 comme membre titulaire, s'est finalement désisté, préférant siéger au sein de la commission en tant que représentant des agriculteurs de la Commune. Aussi, il convient de procéder à une nouvelle élection d'un membre pour le représenter.

Après appel à candidatures, seul Monsieur Guy GRUFFAZ s'est porté candidat.

Gilles PILLON précise que sa propriété est très proche du débouché prévu de l'A89 sur La Tour de Salvagny et que Monsieur Guy GRUFFAZ connaît très bien le secteur.

Le Maire propose aux membres du Conseil municipal de procéder à son élection à main levée.

Monsieur Guy GRUFFAZ, à l'unanimité, est élu membre titulaire à la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier dans le cadre de la réalisation de l'autoroute A89.

Modification du règlement intérieur de l'Etablissement d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE)

Malika VERLIERE, rapporteur, indique que l'Etablissement d'Accueil des Jeunes Enfants de la Tour de Salvagny est confronté à des problèmes d'organisation interne qui résultent du non respect par certains parents des horaires d'accueil des enfants.

Pour remédier à cette situation, il est proposé de modifier le règlement intérieur de la manière suivante :

La structure :

L'établissement est agréé pour accueillir 20 enfants.

L'établissement est ouvert du lundi au vendredi :

- de 8h00 à 11h30 pour la matinée
- de 8h00 à 18h00 pour la journée
- de 13h00 à 18h00 pour l'après-midi.

Pour le respect de l'organisation, les parents devront amener les enfants au plus tard à 9h00 pour le matin et à 13h15 pour l'après-midi.

Par ailleurs, les parents sont tenus de respecter les horaires de la structure. Ainsi, en cas de retard, la demi-heure entamée sera facturée.

Gilles PILLON indique qu'il est arrivé que des parents laissent leur enfant à l'EAJE jusqu'à 20h00 et que ce comportement est inadmissible. Il rappelle également que seules certaines personnes sont habilitées à récupérer l'enfant, en accord avec les parents qui signent un document désignant nominativement et exclusivement ces personnes.

Jean-Paul BOURGES remarque que l'EAJE est agréé pour accueillir 20 enfants mais qu'il peut réguler son taux de fréquentation en acceptant 22 enfants. Il approuve le durcissement proposé et espère qu'il sera efficace auprès des parents indisciplinés. Il note en effet que ce sont souvent les mêmes parents qui récupèrent leurs enfants en retard, sans avertir l'EAJE, et qui n'ont par ailleurs aucune contrainte professionnelle.

Gilles PILLON insiste sur les difficultés de gestion engendrées par ces retards et sur le respect du personnel municipal.

Jean-Paul BOURGES note le stress que l'enfant doit éprouver dans cette situation.

Christiant CHEVALIER souhaite savoir si un tarif plus pénalisant pourrait être appliqué pour sanctionner les retards récurrents.

Malika VERLIERE souhaite savoir si un tarif non conventionné pourrait être envisagé.

Gilles PILLON rappelle que les tarifs ne sont pas votés en séance du Conseil municipal mais sont soumis à réglementation et sont fixés par la Caisse d'Allocations Familiales de Lyon. La Commune a d'ailleurs signé un contrat avec cet organisme.

Le Maire indique qu'il serait intéressant de procéder à une évaluation du coût net supporté par la Commune dans le domaine de la petite enfance.

Il note par ailleurs une diminution importante des crédits accordés par la CAFAL à certaines structures, induisant une remise en cause des contrats petite enfance en fonction des secteurs géographiques. Cette démarche marque une volonté d'accompagner des secteurs considérés comme « difficiles ». Si d'importants changements venaient à intervenir concernant La Tour de Salvagny, le Maire ne manquera pas d'en informer les Conseillers municipaux.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la modification du règlement intérieur de l'EAJE susvisée.

Questions diverses

• Panneaux lumineux

Françoise HILBRUNNER remarque que le panneau lumineux annonce toujours les festivités du 14 juillet 2008 et souhaiterait que les informations soient régulièrement actualisées.

Sylvaine D'HOIR indique que le personnel municipal en charge des messages vient juste de rentrer de congés. La mise à jour pourra donc intervenir rapidement.

Gilles PILLON indique que les messages seront désormais limités en période estivale. Les mots : « bonnes vacances » seront probablement apposés durant l'été et le forum des associations sera annoncé dès la 3^{ème} semaine du mois d'août.

- **Recrutement Grains de Ferme**

Alain MOREL indique que la société Grains de Ferme, dont le point de vente collectif se situe avenue des Monts d'Or à La Tour de Salvagny, propose un poste à hauteur de 10 heures par semaine. Il souhaite que l'information soit largement diffusée.

Sur une question de Malika VERLIERE, Alain MOREL indique qu'il s'agit d'un emploi lié à l'entretien et au ménage de la structure. Il informe les membres du Conseil municipal qu'un représentant de la société Grains de Ferme s'est déplacé en mairie pour communiquer l'information.

Malika VERLIERE rappelle qu'Audrey MONNIER, responsable de l'antenne emploi de la mairie, reçoit et gère les offres et demandes d'emploi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40.

Le Maire
Gilles PILLON